

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada**

Le mardi 22 septembre 2015, à 20 :30 heures, à la reprise de la séance ordinaire ajournée le 8 septembre 2015 à 20 h 30.

Sont présents: Manon Lambert, Sylvain Laganière, Normand Provencher, Serge Breton, Jean Levasseur et Jean Goulet, conseillers et conseillère, formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Suzanne Savage, directrice générale/ secrétaire-trésorière.

108-09-15
Reprise des
délibérations

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉ

109-09-15
Adoption du plan
d'intervention

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, tel que préparé par la firme Pluritec ltée en septembre 2015, référence # 15954.

ADOPTÉ

110-09-15
Affichage poste
manœuvre en
chef travaux
publics

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'afficher le poste de manœuvre en chef des travaux publics pour la voirie municipale. Cette offre d'emploi sera publiée dans le journal L'Avenir de l'Érable et sur le site internet d'Emploi Québec.

ADOPTÉ

111-09-15
Programmation
travaux TECQ

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

112-09-15
Formation
terrains
contaminés

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser Normand Provencher, conseiller municipal, à participer à la formation web sur les terrains contaminés donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités, le 8 octobre 2015, et de défrayer le coût de l'inscription au montant de 45 \$, plus les taxes et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement.

ADOPTÉ

113-09-15
Levée de
la séance

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 :40 heures.

ADOPTÉ

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Suzanne Savage, directrice générale/
secrétaire-trésorière